

3. Raison de la procuration. (Veuillez cocher ci-dessous la raison pour laquelle vous ne pouvez aller voter vous-même).

Vous êtes dans l'impossibilité d'aller voter en raison d'une maladie ou d'une infirmité.
Joignez à la présente procuration un certificat médical.

Vous êtes retenu à l'étranger pour des raisons professionnelles ou de service.
Joignez à la présente procuration un certificat émanant de votre employeur ou de l'autorité militaire ou civile.

Vous êtes membre de la famille de quelqu'un qui doit rester à l'étranger pour des raisons professionnelles ou de service et résidez avec lui là-bas.
Joignez à la présente procuration un certificat émanant de l'employeur ou de l'autorité civile ou militaire.

Vous vous trouvez en Belgique mais vous devez travailler le jour des élections.
Joignez à la présente procuration un certificat émanant de votre employeur ou de l'autorité civile ou militaire.

Vous exercez la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain.
Joignez à la présente procuration, un certificat délivré par le bourgmestre de la commune où vous êtes inscrit au registre de la population.

Vous êtes membre de famille et habitez avec quelqu'un qui exerce la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain.
Joignez à la présente procuration, un certificat délivré par le bourgmestre de la commune où vous êtes inscrit au registre de la population.

Vous vous trouvez dans une situation privative de liberté en raison d'une mesure judiciaire.
Joignez à la présente procuration un attestation de la direction de l'établissement où vous séjournez.

Vous êtes dans l'impossibilité de voter en raison de vos convictions religieuses.
Joignez à la présente procuration un attestation de l'autorité religieuse.

Vous êtes étudiant et vous ne pouvez aller voter pour des motifs d'étude.
Joignez à la présente attestation un certificat de la direction de l'établissement d'enseignement que vous fréquentez.

Pour des raisons privées (autres que professionnelles ou de service) , vous séjournez temporairement à l'étranger le jour du scrutin.
Joignez à la présente procuration un certificat délivré par le bourgmestre de la commune où vous êtes domicilié¹ (formulaire P2).

4. Signatures des deux parties.

Nous certifions que les données figurant sur le présent formulaire de procuration sont sincères et exactes.

Fait à, le

**Signature du mandant :
(personne qui donne procuration) :**

**Signature du mandataire
(personne qui reçoit la procuration) :**

¹ Attention : la demande d'obtention d'un tel certificat doit être introduite auprès du bourgmestre de votre domicile au plus tard le jour qui précède les élections.